

Van: Sarie Abdeslam <info@dounia-news.com>

Aan: veerle.solia@amsab.be

Datum: 09/19/2010 10:06 AM

Onderwerp: DN n° 137 : Semaine du 13 au 19 septembre 2010

DN n° 137 : Semaine du 13 au 19 septembre 2010

[Tribune libre](#) [Maroc](#) [Belgique](#) [Europe](#) [Agenda](#) [Archives](#)

. . . Un contexte de plus en plus difficile . . . Assistance juridique au profit des MRE .

. . . Nouvelle convention avec l'Espagne . . . Plainte contre Sharia4Belgium . . .

Recherchons stagiaires . . . Trois nouvelles mosquées reconnues . . . Discrimination:

Articles de la semaine les enfants allochtones séparés des autres à Lokeren . . . Statistiques des Marocains en Europe . . . La Catalogne . . . Mohammed Arkoun, grande figure de l'islamologie, est décédé . . . L'obstination du témoignage . . . La main-d'oeuvre étrangère en Belgique . . . Le voile et la femme en Islam . . .

Un contexte de plus en plus difficile

Il n'y a pas assez longtemps, j'étais très confiant et ne pouvais pas m'imaginer vivre le reste de ma vie ailleurs qu'en Belgique. La situation n'est pas pour autant dramatique mais le risque de dérapage est de plus en plus omniprésent et plus particulièrement depuis que certains pays anciennement champions de la défense des droits de l'homme commencent à pratiquer ouvertement une politique ségrégationniste qui vise principalement les Européens de confession ou d'origine musulmane.

Il n'y a pas assez longtemps, j'étais très confiant et ne pouvais pas m'imaginer vivre le reste de ma vie dans un pays qui accepte qu'on m'insulte ouvertement et quotidiennement, qu'on insulte ma religion, publiquement et impunément, à la télévision, au sein des parlements et dans les journaux, avec comme seule excuse la liberté d'expression. Mais, la situation n'est pas pour autant dramatique tant que les insultes et les menaces restent dans un cadre tout à fait verbal.

Il n'y a pas assez longtemps, j'étais très confiant et ne pouvais pas m'imaginer vivre le reste de ma vie en tant que citoyen européen de confession musulmane et de ne pas vivre librement ma foi et ma différence culturelle et cultuelle comme me le garantit la loi. Si les mosquées en Europe n'auront plus de minarets, ce n'est pas pour autant dramatique étant donné que nous pouvons encore garder les mihrabs.

Il n'y a pas assez longtemps, j'étais très confiant et ne pouvais pas m'imaginer vivre le reste de ma vie avec le danger d'une islamophobie galopante aggravée par un recul de la démocratie, marquée par l'injustice, les inégalités et d'un surlendemain avec plein d'incertitudes. Néanmoins, ce n'est pas encore dramatique, tant que je reçois encore les indemnités de ma pension retraite.

Il n'y a pas assez longtemps, j'étais très confiant et ne pouvais pas m'imaginer vivre le reste de ma vie sous les stigmates d'une guerre larvée sous la houlette du choc des civilisations. Ce n'est pas encore dramatique puisque je ne dois pas porter le croissant lunaire, qu'il n'y a pas encore de déportation et les camps de concentration de la guerre serbe n'ont pas servi longtemps.

Il n'y a pas assez longtemps, j'étais très confiant et ne pouvais pas m'imaginer vivre le reste de ma vie sans le soutien des amis et des défenseurs traditionnels de la précarité et des exclus :

- Sans la solidarité des mouvements ouvriers et syndicats d'autan, gérés actuellement par des technocrates et des bureaucraties.
- Sans la charité de l'église qui se trouve actuellement dans de beaux draps.
- Sans le soutien des partis démocrates qui, actuellement ont des programmes qui ressemblent étrangement à ceux de l'extrême droite.
- Sans la sympathie et la fraternité du mouvement étudiantin, devenu depuis belle lurette un mouvement de carriéristes.
- Sans la compréhension et l'accompagnement de la société civile devenue passéeiste, immobiliste et spectatrice immuable.

Il n'y a pas assez longtemps, j'étais très confiant et ne pouvais pas m'imaginer vivre le reste de ma vie à m'excuser continuellement devant les autochtones pour leur expliquer que mes droits sont bafoués, que ma religion est stigmatisé, que je ne suis pas un terroriste, que je ne suis pas un islamiste, que je ne suis pas un intégriste et que je suis comme la loi le stipule, un simple citoyen ayant les mêmes droits et devoirs que tout un chacun sans pour autant tomber dans le piège de la victimisation.

Il n'y a pas assez longtemps, j'étais très confiant et ne pouvais pas m'imaginer vivre le reste de ma vie sans ma dignité, sans mon identité culturelle et cultuelle, sans égalités de chances pour ma progéniture, sans perspectives et sans espoir, sans passé et sans un avenir. Soyez tranquille, ce n'est pas encore dramatique tant qu'on ne sombre pas dans le désespoir et le chagrin, dans l'enfermement et l'isolement.

Enfin, il n'y a pas assez longtemps, j'étais très confiant et ne pouvais pas m'imaginer vivre le reste de ma vie sans dialogue, sans débat, sans communication, sans rencontres, sans justice, sans tolérance, sans respect mutuel, sans démocratie et sans liberté. C'est vrai, il faut le reconnaître, ce n'est pas encore dramatique malgré que le contexte devient de plus en plus difficile. Cependant, je ne désespère pas pour autant, et depuis lors chaque soir avant de m'endormir, pour me consoler je réitere et je confirme à moi-même, il y a toujours de l'espoir.

Sarie Abdeslam
Bruxelles, le 19 septembre 2010

Réaction à l'article

" L'imbroglio des prénoms à caractère marocain " paru dans [DN n° 136 : Semaine du 6 au 12 septembre 2010](#) sous la rubrique 'Zone de liberté d'expressio'.

Cher Abdeslam

J'aimerai bien réagir sur l'article concernant la liste des prénoms "autorisées" par les autorités de l'état civil". Pour être bien précis, il s'agit d'une réaction primaire et sans analyse approfondie. La liste jointe à l'article porte des noms israillites (lire juifs). Les noms bérberes qui figurent sur la liste portent la mention Accepté. Berbere en coeur et reins je ne vois vraiment pas ou réside le problème?

Met vriendelijke groet
M.Azzougarh
Strategisch beleidsadviseur onderwijs Gemeente Dordrecht
078 6396322

Royaume du Maroc
Premier Ministre
Ministère Chargé de la Communauté
Marocaine Résidant à l'Etranger

Communiqué de presse

10 M DH pour la généralisation de l'assistance juridique et la création d'un mécanisme d'appui social au profit des marocains résidant à l'étranger

En application des Hautes Directives de Sa Majesté le Roi Mohamed VI, que Dieu l'assiste, exhortant le Gouvernement à redoubler d'efforts pour mieux servir notre communauté à l'étranger et préserver ses droits et acquis, le Ministère chargé de la Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger a entamé la mise en place d'un programme intégré visant à conforter nos citoyens expatriés en situation de précarité et à apporter le soutien nécessaire à ceux parmi eux affectés par les effets de la crise économique mondiale.

Deux axes prioritaires, l'un juridique et l'autre social, constituent l'ossature de ce programme. Le premier, concernant l'adoption d'un dispositif d'assistance juridique et judiciaire, bénéficiera aux ressortissants marocains à travers 22 pays de résidence en Europe, Afrique subsaharienne, Asie et dans le monde arabe. Cette assistance sera supervisée par 12 Ambassades et 48 Consulats du Royaumes du Maroc.

Ce dispositif sera concrétisé, d'une part, par la conclusion de conventions annuelles avec des cabinets d'avocats habilités à fournir conseil et orientation juridique aux ressortissants marocains ainsi que, d'autre part, par la désignation et la rémunération d'avocats de défense pour défendre les droits et les intérêts des ressortissants devant les tribunaux, dans les pays d'accueil où n'existe pas l'assistance judiciaire à titre gratuit.

L'adoption et la généralisation de ce dispositif, entré en vigueur au début du mois de septembre courant, font suite aux recommandations de la journée internationale organisée par le Ministère le 10 août 2010 à l'occasion de la Journée nationale des marocains

résidant à l'étranger sous le thème "Protection des droits des MRE en temps de crise".

Le second volet de ce programme concerne la création, au niveau des représentations diplomatiques et consulaires dans certains pays arabes et africains, d'un fonds d'aide sociale. L'objectif principal de ce mécanisme, également activé en septembre, est d'apporter le soutien nécessaire aux catégories et personnes en détresse et répondre à leurs besoins les plus urgents.

Le Ministère chargé de la Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger a mobilisé un montant de 10 millions DH Pour la mise en œuvre de la première phase de ce programme.

Travailleurs saisonniers: Nouvelle convention avec l'Espagne

Une convention a été signée entre l'Anapec et la mairie de Cartaya et la fondation pour les travailleurs étrangers à Huelva (FUTEH), pour renforcer le système de gestion des travailleurs saisonniers et étendre ce dispositif à d'autres régions espagnoles. Une première convention a déjà été signée en 2006 dans le même cadre. Le dispositif s'est soldé par 5.450 départs du Maroc vers les exploitations de fraises à Huelva en 2010 contre 11.500 en 2009. Une baisse due, d'une part, à la crise économique que traverse l'Espagne et, d'autre part, à une mauvaise campagne agricole.

Source : L'Economiste

Décès de Mahjoub Ben Seddik, fondateur du premier syndicat

Le fondateur en 1956 et chef historique du premier syndicat marocain, Mahjoub Ben Seddik, est décédé vendredi soir dans un hôpital à Paris à l'âge de 88 ans, a-t-on appris auprès de ses proches.

« Le secrétaire général de l'Union marocaine du travail (UMT), créé au moment de l'indépendance en 1956 est décédé, vendredi soir, dans un hôpital parisien à l'âge de 88 ans ».

"Vigilance musulmane" dépose une plainte contre Sharia4Belgium

Le think thank "Vigilance musulmane" a déposé une plainte contre le groupe Sharia4Belgium auprès du Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme (CECLR) notamment pour incitation à la haine, annonce-t-il dans un communiqué.

Le groupe Sharia4Belgium avait publié, vendredi, un appel visant à inviter tous les citoyens de confession musulmane de Belgique à brûler un drapeau américain le 11 septembre, en écho au projet d'un pasteur de Floride de brûler des exemplaires du Coran (lisez l'article complet). Le think thank "Vigilance musulmane" estime que cette déclaration publique tombe sous le coup de la législation anti-discrimination vu qu'elle relève de l'incitation à la haine et est de nature à mettre en danger la paix sociale.

"Un acte d'hostilité irresponsable"

"Cet appel cible la catégorie spécifique des citoyens de confession musulmane et les invite à commettre un acte d'hostilité irresponsable. Le climat actuel étant particulièrement tendu, l'appel lancé par le groupuscule ne vise qu'à attiser le sentiment de haine et de rejet", précise le communiqué du think thank, qui appelle désormais le CECLR à apprécier la nature de la déclaration publique de Sharia4Belgium.

Source : RTL Info

Recherchons stagiaires

Shortcut est un bureau de publicité jeune et dynamique situé à Bruxelles. Nous sommes actuellement en train de développer un département qui se consacrera spécifiquement à la communication vers les populations allochtones (marketing de diversité). Dans ce contexte, nous recherchons - dans une première phase - des personnes d'origine allochtone, qui seraient disposées à suivre un stage de quelques semaines ou mois chez nous. Nous sommes plus particulièrement à la recherche de personnes bien au courant (du point de vue théorique et/ou pratique) des spécificités d'une ou plusieurs communautés allochtones dans notre pays. De plus, il serait souhaitable que le candidat dispose d'un diplôme dans des domaines tels que le secrétariat, les sciences humaines, les sciences politiques et sociales, la communication, le marketing, les arts graphiques, le commerce. Le bilinguisme est un atout.

Etes-vous, ou connaissez-vous quelqu'un qui serait intéressé ?
Contactez-nous: Patrick De Win, 0495 23 79 18, patrick.de.win@shortcut.be

Trois nouvelles mosquées reconnues

Raphaël Meulders

La Libre. Mis en ligne le 15/09/2010

Au total, elles sont désormais huit à recevoir l'aval de la Région bruxelloise. Ce qui reste très peu par rapport aux 43 mosquées reconnues en Wallonie.

La décision a été prise par le gouvernement bruxellois en juillet dernier, mais c'est seulement ce mercredi matin que le courrier est arrivé aux mosquées "de la Foi" à Schaerbeek (albanaise), "Essalem" à Saint-Gilles (marocaine) et "Pakistan Jaffaria" (bangladeshi) à Molenbeek annonçant leur reconnaissance par la Région. Au total, ce sont donc désormais huit mosquées qui sont reconnues à Bruxelles. Assez peu, quand on compare ces chiffres à la Wallonie (43 mosquées reconnues) et à la Flandre (17).

Pourtant sur les 500 à 600 000 musulmans vivant en Belgique, un peu moins de la moitié habite Bruxelles. "La Wallonie a choisi de reconnaître massivement. Nous avons une autre politique, explique Noé Martens, responsable du dossier au cabinet du ministre-président, Charles Picqué (PS).

Pour rappel, si, en Belgique, le Fédéral, a la charge de la reconnaissance des cultes (six sont reconnus - catholique, protestant, anglican, juif, islamique et orthodoxe - ainsi que la laïcité organisée), c'est la tâche depuis 2001, des Régions de reconnaître les lieux de culte.

"Ce statut donne à la fois des droits, mais aussi des devoirs", précise Noé Martens. Nous appliquons les mêmes règles pour tous les cultes, mais c'est vrai que ces dernières années la demande des mosquées est plus élevée à Bruxelles que celle des églises ou des synagogues, par exemple." L'existence d'un organe chef de culte et d'une structure hiérarchisée, le fait de compter un minimum de 200 fidèles ou encore des critères de sécurité du lieu sont notamment exigés pour la mise sur pied d'une communauté religieuse locale.

Les avantages financiers sont, par contre, multiples : la Région est en effet tenue de couvrir le déficit éventuel du lieu de culte, à condition d'un suivi de sa comptabilité par les autorités de tutelles. "Il y a aussi la possibilité de faire une demande de rénovation ou d'achat d'un autre lieu en fonction des moyens de la Région", explique Noé Martens.

Toutes les mosquées bruxelloises ne semblent pourtant pas "emballées" par l'idée, puisque sur la septantaine ayant pignon sur rue à Bruxelles (auquel il faut ajouter une centaine de lieux de prières), seules 29 ont introduit un dossier à la Région. "Ce statut est encore tout neuf (NdIR : il est fixé à Bruxelles par une ordonnance datant de 2006). Je pense que beaucoup de mosquées attendent de voir comment cela se passe concrètement avant de se lancer, explique le président de l'Exécutif des musulmans de Belgique (EMB), Semsettin Ugurlu. Mais c'est aussi vrai que d'autres n'éprouvent pas le besoin - et ne l'éprouveront peut-être jamais - de se faire reconnaître. Nous, en tout cas, nous les encourageons toutes à présenter un dossier". Chaque demande doit ainsi passer par l'EMB qui la transmet ensuite au gouvernement bruxellois.

Dans la complexe question de cette reconnaissance, il y a aussi les traitements et les pensions des ministres du culte (imams pour l'islam) pris en charge par le Fédéral. Une mosquée reconnue a droit théoriquement à un, deux, voire trois imams en fonction de sa taille et de sa fréquentation.

Un imam de premier rang reçoit une rémunération de 18652 euros bruts/an du ministère de la Justice. "Mais à ce jour, seulement vingt-six imams (NdIR : dont un à Bruxelles) ont eu droit à ce traitement, déplore Semsettin Ugurlu. Ce sont des démarches qui, vu la situation politique actuelle, prennent plus de temps", poursuit le président de l'EMB qui constate que la plupart de ces imams proviennent de l'étranger. "Notre souhait serait qu'on les forme, ici, via une faculté théologique. Actuellement, ce n'est, hélas, pas possible "

Discrimination: les enfants allochtones séparés des autres à Lokeren

A la section primaire du collège de Onze-Lieve-Vrouw de Lokeren, les enfants sont classés selon leur origine. Selon un reportage de la télévision locale TV OOST, l'école a mis en place cette mesure pour éviter que l'école ne devienne un "ghetto". Pour le centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, il s'agit d'un cas de discrimination

Vos réactions

"moi je suis né en Belgique, fait mes études en Belgique parle couramment le français et le néerlandais (3 autres), mes enfants idem mais on me classe toujours dans les allochtones car je suis marocain, ça s'appelle comment? de la discrimination?"

A la section primaire du collège Onze-Lieve-Vrouw de Lokeren, certaines classes sont divisées de telle sorte que les élèves allochtones soient séparés de leurs camarades autochtones, rapporte jeudi la rédaction de la télévision régionale de Flandre orientale TV OOST. L'école a procédé de cette manière pour contrer la diminution du nombre d'élèves autochtones, selon les dires de la direction.

Une mesure pour éviter que l'école devienne un "ghetto"

Mais d'après TV OOST, plusieurs parents estiment qu'il s'agit de discrimination pure et simple. La section primaire du collège Onze-Lieve-Vrouw compte 70% d'élèves allochtones. De plus en plus de parents d'élèves autochtones retirent leurs enfants de l'école et ce serait donc pour éviter que le collège devienne une école "ghetto" qu'il a été décidé de séparer certaines classes afin que les élèves autochtones et allochtones se retrouvent dans des classes différentes, ajoute l'émetteur

régional.

Les stéréotypes des parents en cause

Pour Edouard Delruelle, directeur du centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, il s'agit très clairement d'un cas de discrimination : "Ce n'est pas légal de séparer les classes et de faire un traitement différencié sur base de l'origine. C'est une discrimination en vertu du décret flamand sur l'égalité de traitement", a-t-il expliqué au micro de Kevin Lanciau pour Bel RTL. Il explique que ce sont probablement les stéréotypes des parents qui sont à l'origine de cette mesure : "C'est aux écoles de ne pas répondre aux attentes discriminatoires des parents. Je reconnaissais que c'est aussi difficile pour les directions, qu'elles sont prises dans toute une série de difficultés. Nous devons les aider et pas les enfoncer".

Les Marocains en tête des étrangers extracommunautaires résidant en Espagne

Les ressortissants étrangers constituaient 6% de la population de l'UE27

Nombre de ressortissants marocains résidant en France, Espagne, Italie et Pays-Bas, en 2008
(en % de la population totale de ressortissants étrangers résidant dans l'État membre)

Union Européenne des 27	1.727.000	5,66 %
France	461.500	12,7 %
Espagne	649.000	12,3 %
Italie	365.900	10,7 %
Pays-Bas	74.900	10,9 %

Au 1er janvier 2008, 30,8 millions de ressortissants étrangers¹ vivaient dans les États membres de l'UE27, 11,3 millions d'entre eux étant ressortissants d'un autre État membre de l'UE27. Les 19,5 autres millions étaient des ressortissants de pays tiers, dont 6,0 millions de citoyens d'autres pays européens, 4,7 millions d'Afrique, 3,7 millions d'Asie et 3,2 millions du continent américain. Les ressortissants étrangers constituaient 6,2% de la population totale de l'UE27.

Ce communiqué de presse, publié à l'occasion de la Journée internationale des migrants² qui aura lieu le 18 décembre 2009, est basé sur un rapport³ d'Eurostat, l'Office statistique des Communautés européennes, sur les ressortissants étrangers dans les États membres de l'UE27, ainsi qu'en Norvège et en Suisse. Les données présentées dans ce rapport ont été transmises par les offices statistiques nationaux, ou approuvées par eux lorsque les données ont été estimées par Eurostat.

La proportion de ressortissants étrangers variait de 0,1% en Roumanie à 43% au Luxembourg

En 2008, le plus grand nombre de ressortissants étrangers se situait en Allemagne (avec 7,3 millions), en Espagne (5,3 millions), au Royaume-Uni (4,0 millions), en France (3,7 millions) et en Italie (3,4 millions). Plus de 75% des ressortissants étrangers de l'UE27 vivaient dans ces États membres.

Parmi les États membres de l'UE27, le pourcentage le plus élevé de ressortissants étrangers dans la population se trouvait au Luxembourg (43% de la population totale), suivi de la Lettonie (18%), de l'Estonie (17%), de Chypre (16%), de l'Irlande (13%), de l'Espagne (12%) et de l'Autriche (10%). Le pourcentage de ressortissants étrangers était inférieur à 1% en Roumanie, en Pologne, en Bulgarie et en Slovaquie.

Plus d'un tiers des ressortissants étrangers dans l'UE27 venaient d'un autre État membre

En 2008, 37% des ressortissants étrangers vivant dans l'UE27 étaient citoyens d'un autre État membre de l'UE27. Les populations les plus nombreuses provenaient de Roumanie (1,7 million, soit 15% du nombre total de ressortissants étrangers d'un autre État membre de l'UE), d'Italie (1,3 million, soit 11%) et de Pologne (1,2 million, soit 11%). Parmi les ressortissants étrangers vivant dans l'UE27 et citoyens de pays n'appartenant pas à l'UE27, les populations les plus nombreuses venaient de Turquie (2,4 millions, soit 12% du nombre total de ressortissants étrangers provenant de pays hors UE27), du Maroc (1,7 million, soit 9%) et d'Albanie (1,0 million, soit 5%).

L'origine de la population de ressortissants étrangers variait grandement selon les États membres. Dans six États membres, le groupe de ressortissants étrangers le plus important constituait plus de 30% de la population étrangère totale. Les États membres enregistrant le pourcentage le plus élevé de ressortissants étrangers en provenance d'un seul pays étaient la Grèce (64% de ressortissants étrangers venaient d'Albanie), la Slovénie (47% de Bosnie-et-Herzégovine), la Hongrie (37% de Roumanie) et le Luxembourg (37% du Portugal). En Lettonie, 90% des ressortissants étrangers étaient des non-citoyens reconnus.

Source : Eurostat

Catalogne

260 mille ressortissants étrangers pourraient voter lors des prochaines élections municipales en mai 2011 en Catalogne mais pas les ressortissants marocains selon l'Association des mairies et municipalités catalanes. Seuls les ressortissants originaires des pays avec qui l'Espagne est liée par des accords bilatéraux sur le droit de vote réciproque, peuvent participer à ces élections.

Deux conditions restent tout de même à remplir :

1. Les candidats qui veulent participer aux élections doivent avoir un casier judiciaire vierge.
2. Les candidats doivent justifier d'une résidence régulière pendant cinq ans en Catalogne.

Mohammed Arkoun, grande figure de l'islamologie, est décédé

Mohammed Arkoun, intellectuel franco-algérien, philosophe et historien de l'islam, est décédé dans la soirée de mardi 14 septembre à Paris, à l'âge de 82 ans, a appris mercredi matin atalsinfo.

Grande figure de l'islamologie et véritable "passeur" entre les cultures, Le professeur Mohammed Arkoun est un des professeurs les plus influents dans l'étude islamique contemporaine. Il est professeur émérite d'histoire de la pensée islamique à la Sorbonne (Paris III), et enseigne l'« islamologie appliquée », discipline qu'il a développée, dans diverses universités européennes et américaines, en référence à l'anthropologie appliquée de Roger Bastide. Parmi ses sujets de prédilection, l'impensé dans l'islam classique et contemporain.

Mohamed Arkoun est né en 1928 à Taourirt-Mimoun, petit village de Kabylie, dans un milieu très modeste. Il a fait ses études secondaires chez les Pères Blancs. Ensuite, il a étudié la littérature arabe, le droit, la philosophie et la géographie à l'Université d'Alger. Grâce à l'intervention du Professeur Louis Massignon, il a pu préparer l'agrégation en langue et littérature arabes à l'Université de la Sorbonne.

Sa curiosité d'esprit l'a alors poussé à s'intéresser à l'humanisme arabe du Xème siècle, particulièrement la pensée de Miskawayh. Il en a fait son sujet de thèse.

Mohamed Arkoun était convaincu que l'événement historique de "la parole coranique devenue texte" n'avait pas bénéficié de l'intérêt scientifique qu'il méritait, et que d'immenses chantiers restaient à ouvrir. Pour lui, les "trois définitions de la révélation": la définition juive, la définition chrétienne et la définition musulmane ne pouvaient pas être dissociées, et leur étude apportait à chacune des éclairages salutaires.

Mohammed Arkoun se situe dans la branche critique du réformisme musulman. Prônant le modernisme et l'humanisme islamique, il a développé une critique de la modernité dans la pensée islamique, et plaide pour un islam repensé dans le monde contemporain. Il y a consacré de très nombreux ouvrages dont La Pensée arabe (Paris, 1975), Lectures du Coran (Paris, 1982), Penser l'islam aujourd'hui (Alger, 1993), ou encore The Unthought in Contemporary Islamic Thought (Londres, 2002).

Mercredi 15 Septembre 2010
Hasna Daoudi

L'obstruction du témoignage rapport annuel 2010

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME OMCT / FIDH

"Une société authentique, où la discussion et les débats sont une technique essentielle, est une société pleine de risques"¹. Bien que rédigés il y a plus de trente ans, ces quelques mots de l'historien américain Moses I. Finley résument fortement l'esprit de ce douzième rapport annuel de l'Observatoire. Dressant un état des lieux aussi précis que possible de la situation des défenseurs des droits de l'Homme dans le monde en 2009, ce rapport illustre en effet avec force la difficulté et le danger de promouvoir le débat d'idées, le pluralisme, la protection des libertés fondamentales, l'idéal démocratique, sur l'ensemble des continents.;

Lire le rapport : http://www.omct.org/pdf/Observatory/2010/annual_report/OBS_a_report2010_fra.pdf

Reflexions, le site de vulgarisation de l'Université de Liège La main-d'œuvre étrangère en Belgique

Le dernier recensement contenait plus de questions relatives à l'activité économique que les précédents. Ces données ont

étée exploitées pour la première fois par le professeur Feld pour en tirer un portrait croisé des conditions de travail des Belges et des étrangers. Les décideurs disposent maintenant d'un outil statistique fiable leur permettant d'élaborer leurs politiques d'éducation, d'accueil et d'emploi des étrangers.

Lire la suite : http://reflexions.ulg.ac.be/cms/c_28955/la-main-d-oeuvre-etrangere-en-belgique?portal=j_55&printView=true

Le voile et la femme en Islam

Le port du voile est-il une pratique nécessaire de la religion musulmane, relevant de la foi et d'une conviction fondée, ou est-il simplement dérivé de coutumes régionales ou ancestrales? Peut-on en réglementer le port dans le respect des libertés garanties par les textes fondateurs du droit occidental?

De nombreux auteurs musulmans, hommes et femmes, ont développé des analyses pertinentes, sans effet sur un débat inter-musulman qui fait défaut. Les leaders d'opinion du monde non-musulman sont donc pris de court pour porter un jugement informé.

Cet ouvrage veut contribuer à combler ce vide. Écrit par un non-musulman, il synthétise les recherches des « nouveaux penseurs de l'islam » qui retrouvent dans l'Islam des graines de liberté, d'égalité et de respect mutuel entre hommes et femmes. Le voile en tant qu'obligation religieuse y perd son fondement.

Il paraît alors utile de comparer comment signes ostentatoires et manifestation des convictions religieuses sont accueillis et réglementés dans trois ensembles francophones, la France, la Belgique et le Québec. Que peut-on, que doit-on « accommoder raisonnablement » ?

Finalement, le féminisme musulman qui connaît un nouvel essor sera-t-il la voie de sortie de crise de l'Islam dans la société occidentale ?

Jean-Michel CORRE est diplômé en sciences politiques, en droit et en administration publique (ENA). Après une longue carrière à la Commission européenne centrée sur les relations économiques internationales, il se consacre à l'étude des religions qu'il a côtoyées dès son enfance tunisienne. Il a obtenu en 2007 le certificat de sciences religieuses islamiques délivré par le CISMO et l'Université Catholique de Louvain. Son mémoire sur « La réforme en Islam » a été accepté avec distinction.

LA LAÏCITÉ ET LA NEUTRALITÉ QUESTIONNÉES PAR L'ISLAM

En collaboration avec la Revue Nouvelle (dont le dossier du numéro de septembre 2010 aborde également les enjeux de la laïcité) et la Maison du livre de Bruxelles

Avec Vincent de Coorebyter et Marc Jacquemain

Date : Vendredi 1er octobre 2010 à 20h00

Lieu : Maison du Livre de Bruxelles – 28 rue de Rome 1060 Bruxelles

Entrée libre (réservation souhaitée via secretariat@politique.eu.org)

LAÏCITÉ, NEUTRALITÉ, ISLAM

En collaboration avec l'Agenda Politique

Avec Caroline Sägesser, Willy Wolsztajn, Hervé Persain, Henri Goldman et Fatimah Zibouh

Date : Mardi 28 septembre 2010 à 20h30

Lieu : Brasserie du Cinéma Sauvenière, place Xavier Neujean 4000 Liège

Entrée libre

Multiculturalité – Interculturalité

Changements dans la société, dans les cultures, dans les classes.

Quels enjeux aujourd'hui ?

Date : le 9 octobre 2010,

ChanGements pour l'égalité (CGé) inaugure, dans l'enceinte du musée de la Fonderie, à Bruxelles l'EXPO Melting Classes, une exposition interactive qui met en évidence des actions entreprises pour favoriser l'interculturalité à et autour de l'École.

Vernissage: Le 9/10/2010 (Expo, Animations et Spectacle « je lis ») : <http://www.changement-equalite.be/spip.php?article1787>

Autres activités dans le cadre de l'Expo :

Expo Melting Classes : <http://www.changement-equalite.be/spip.php?rubrique299>

Nocturne : 28/10/2010 : <http://www.changement-equalite.be/spip.php?article1793>

Table ronde : 11/11/10 : <http://www.changement-equalite.be/spip.php?article1786>
Formations : <http://www.changement-equalite.be/spip.php?article1789>
Visites guidées à la demande : <http://www.changement-equalite.be/spip.php?article1818>
Réservations sur : <http://www.changement-equalite.be/spip.php?article1869>
Lettre d'information CGé : <http://www.changement-equalite.be/spip.php?article1301>

ChanGements pour l'égalité mouvement sociopédagogique
Chaussée de Haecht, 66 - 1210 Bruxelles
Tél. : 02 218 34 50 - fax : 02 218 49 67
info@changement-equalite.be
<http://www.changement-equalite.be>

Éditrice responsable : Anne Chevalier

Colloque

L'Institut pour les Études Marocaines et Méditerranéennes (IMaMs) de l'Université d'Anvers et l'Institut Avicenne des sciences humaines (IASH) organisent une conférence internationale qui se déroulera du **Vendredi 29 Octobre au Dimanche 31 Octobre 2010** à l'Université d'Anvers.

Le thème retenu pour cette Conférence est : «**Quelle est la place de l'Islam dans la Nouvelle Europe ?**»

Il y sera principalement question de faire un état des lieux de la présence des musulmans en Europe et des apports de la civilisation musulmane à l'Occident, pour ensuite en tirer des conséquences pratiques et donner des orientations utiles qui permettraient non seulement une meilleure intégration et un meilleur engagement des populations musulmanes en Europe, mais également le développement de relations positives entre l'Occident et le Monde Musulman.

Programme :

Vendredi 29 octobre 2010

16h30 Accueil

17h30 Introduction par IMaMS et IASH

Prof. Dr. Alain Verschoren, recteur de l'Université d'Anvers

Pascal Smet, ministre flamand de l'éducation

Karel De Gucht, commissaire européen pour le commerce

Dr Mohamed Ahmed Sherif, secrétaire général du WICS

Dr Abdelaziz Attwijri, directeur general de l'ISESCO

Monseigneur Johan Bonny, évêque d'Anvers

18h30 Conférence introductory: «**L'Apport de la Civilisation Musulmane à la Civilisation Européenne**»

21h00 Réception - Dîner

Samedi 30 octobre 2010

09h00 Perception de l'Islam en l'Occident et les grandes questions contemporaines

13h00 Thèmes abordés:

- Les valeurs en islam
- Islam et démocratie (Laïcité, Citoyenneté, Droits de l'Homme)
- Islam et la femme
- Islam et modernité, le renouveau en islam
- Islam et les médias
- Islam dans les manuels scolaires et universitaires
- Islamophobie / occidentophobie

Expertisecentrum voor Islamitische Culturen in Vlaanderen (ECICV)

15h00 - La Gestion de L'islam dans les grandes villes européennes

19h00 (maires de quelques grandes villes européennes)

- Organisation juridique et institutionnel de l'Islam en Europe

20h30 Dîner

Dimanche 31 octobre 2010

09h00 Islam et dialogue interreligieux et interculturel

12h00

Thèmes abordés:

- Rechercher le commun et pas la différence entre les religions du Livre
- Renforcer le networking entre les religions
- Un agenda commun pour les autorités

13h00 Cérémonie de clôture

- Recommandations
- Déclaration d'Anvers

15h00 Départ des délégations

Envoyez inscription avant le 30 septembre 2010 via: direction@avicenne.eu et secretariat.avicenne@yahoo.fr
Institut Avicenne des Sciences Humaines
4, Place du Temple 59000 Lille
Tel : + (33) 3 20 21 16 20 Fax : + (33) 821 464 044
www.avicenne.eu

Le statut des femmes dans le christianisme, le judaïsme et l'islam.
par Anne Morelli, historienne et professeur à l'ULB

Date : Vendredi 24 septembre à 20h
Lieu : Au Centre Culturel Arabe en Pays de Liège
Adresse : Rue Henri Orban 1 A 4030- Grivegnie
Historienne, elle enseigne notamment l'histoire des Eglises chrétiennes et les textes chrétiens contemporains à l'ULB. Elle mène ici une réflexion sur le rapport des grandes religions dites du Livre à la femme et à la sexualité.
Venez débattre amicalement avec madame Morelli de cette question d'actualité.

[Tribune libre](#)

[Maroc](#)

[Belgique](#)

[Europe](#)

[Agenda](#)

Inscription

La dernière revue de presse hebdomadaire Dounia News a été envoyée à plus de 12000 abonnés. Inscrivez vos ami(es) et vos collègues pour recevoir Dounia News. Ils vous remercieront.

Archives Dounia News

Revue de presse DN de la semaine en cours :
<http://www.dounia.news.com>

Archives thématiques :

http://dounia-news.com/cgi-bin/weblog_basic/index.php

La rubrique « tribune libre, zone de liberté d'expression » est désormais complètement archivée a) par auteur b) par date :
<http://akhbardounia.wordpress.com/>

Message envoyé par Splio Free

Ce message a été envoyé par info@dounia-news.com à veerle.solla@amsab.be.

Pour vous désabonner, cliquez sur ce lien : [désabonnement](#).
Splio Free, la solution simple et gratuite pour votre newsletter.